

Election des représentants du personnel à la commission administrative départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de la CREUSE







SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018

Bureau de vote électronique centralisateur du Rectorat de l'Académie de LIMOGES

Réunion du 6 décembre 2018

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 novembre 2018, le bureau de vote électronique centralisateur (cf émargement joint), réuni le jeudi 6 décembre 2018, à heures , au Rectorat de l'Académie de LIMOGES proclame les résultats électoraux suivants :

<u>La Présidente</u> : Mme Valérie BENEZIT	<u>Emargement</u> 
<u>La Secrétaire</u> : Mme MASSOT Nathalie	
<u>Délégués des listes en présence ou suppléants :</u>	
SNUIPP-FSU : M MARQUES Luc délégué titulaire, Mme TISSANDIER Fanny déléguée suppléante	
SUD EDUCATION SOLIDAIRE : M LAFFARGE Stéphane délégué titulaire, Mme MOREAU Marion déléguée titulaire	
SE-UNSA : M LAFAYE Laurent délégué titulaire, Mme ROY Anabel déléguée suppléante	
FNEC FP FO : Mme VAZ Cynthia déléguée titulaire, M GROSVALLLET David délégué suppléant	

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPD des instituteurs et prof. des écoles de la Creuse

RÉSULTATS		du 29/11/2018 à 10h00		au 06/12/2018 à 17h00			
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 629	1. Y a-t-il eu carence ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		Nombre de listes présentées 4			
B. Nombre de votants	B = 508			Nombre de sièges à pourvoir P = 5			
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 15			Quotient électoral (2 décimales)			
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 493			$G = \frac{D}{P} = \frac{493}{5} = 98,60$			
Désignation des syndicats ayant présenté des listes (préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D) V	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle de la plus forte moyenne : $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges	Nombre de sièges selon le nombre de suffrages valablement exprimés	Nombre de sièges selon le nombre de candidats	Nombre d'élus titulaires par liste
SNUipp-FSU 23 Engagé-es au quotidien	10	394	3	2	0	0	5
SUD éducation Union syndicale Solidaires	10	25	0	0	0	0	0
SE-Unsa	10	58	0	0	0	0	0
FORCE OUVRIERE FNEC FP	10	16	0	0	0	0	0

Signature des membres du bureau de vote :

NOM et PRENOM	Organisation syndicale	Signature
ROY Aubrel	UNSA	
BAJOK Frédéric	S.M.A.L.C	
LAFFARGE Stéphane	S.U.D	
ARONALLET David	FNEC FP Fo	
MARQUÈS Luc	SNUipp-FSU	
BEUVEF Valérie	Présidente	

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

REPRESENTANTS DU PERSONNEL PROCLAMÉS ELUS

Corps des instituteurs et des professeurs des écoles de la CREUSE

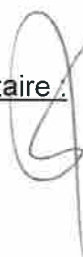
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Fusion classe normale, hors classe, classe exceptionnelle	Fusion classe normale, hors classe, classe exceptionnelle
1	DISSANDIER Fanny snuipp	DURAND Stéphanie snuipp
2	MARQUES Luc. snuipp	COUEGNAS Fabrice "
3	MARCHE Solène snuipp	CHOVEAU M. Eustine "
4	RUBY Eustophe. snuipp	BIGOURET A. Claude. "
5	AURICOMBE Amélie snuipp	PIQUET Isabelle. "

OBSERVATIONS

La présidente :



La secrétaire :



FAIT A LIMOGES, le 11.12.2018

Les délégués de listes ou les suppléants :

Liste SNUIPP-FSU :



Liste SUD EDUCATION SOLIDAIRE :



Liste SE-UNSA :



Liste FNEC FP FO :

